

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Avril 2009

n° 129

NON, DÉCIDÉMENT LE BOIS N'EST PAS CONSTRUCTIBLE !

(Arrêt de la Cour Administrative d'Appel du 12 février)

Saisie par la « Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne et de ses Abords », ⁽¹⁾ la Cour Administrative d'Appel a annulé, le 12 février, les dispositions du PLU concernant les espaces verts et



boisés, classés dans les zones N et UV, ainsi que la délibération du conseil municipal approuvant ce PLU.

C'est une grande victoire pour tous les défenseurs de l'environnement, car cet arrêt de la Cour oblige la Ville de Paris à engager une révision de son PLU qui ne préserve pas correctement le bois de Boulogne, le bois de Vincennes et tous les autres espaces verts de notre capitale !

A l'époque de l'enquête publique préalable au vote du PLU de 2006, les associations s'étaient émues de la faible

protection des espaces verts que le projet faisait redouter. La municipalité avait renvoyé les plaignants devant la commission de l'enquête publique, qui n'avait tenu aucun compte de ces critiques, évidemment ! Ce sont donc les tribunaux qui viennent de condamner ces dispositions après trois ans de procédure.

Dans un communiqué, la Ville souligne que cette annulation nous ramène à l'ancien POS, moins protecteur. Il n'en est rien, sinon pourquoi les juges nous auraient-ils donné raison ?

Contre qui cherche-t-on à se protéger dans le Bois, si ce n'est contre le propriétaire des terrains, c'est à dire la Ville elle-même, ou bien ses amis concessionnaires du Bois ? La réponse de la Ville est ubuesque, mais révélatrice des intentions bétonnières de nos édiles.

Dites-vous bien que la grande presse ne fera pas écho à notre combat, trop d'intérêts publicitaires sont en jeu auprès des heureux concessionnaires du Bois !

Cependant, cette révision est une excellente occasion offerte à tous les citoyens de manifester leur volonté de mieux protéger leurs espaces verts et d'interdire clairement toutes constructions dans ces zones.

C'est également une excellente occasion offerte à tous les conseillers municipaux, toutes tendances politiques confondues, mais tous amoureux de notre cité et de ses parcs, d'approuver un PLU révisé, mais sincèrement « vert ».

François Douady

Président de la « Coordination »

Vice-président de XVI^e DEMAIN

(1) La « Coordination » regroupe 17 associations de Paris, Boulogne et Neuilly, soit environ 3 000 membres.

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU

1 BOULEVARD DELESSERT

Hôtel de la Trémoille édifié en 1912 par l'architecte Paul-Ernest Sanson, pour le duc de la Trémoille, en style néo-Louis XVI.

Le duc avait épousé en 1892 Hélène Pillet-Will, héritière du château Margaux, ce qui lui avait permis de se faire construire ce nouvel hôtel dont les travaux dureront jusqu'en 1920.



La forte déclivité du terrain donne à cette construction de trois étages tournée vers les jardins du Trocadéro une situation dominante, perchée sur une imposante terrasse, qui lui confère des allures de palais.

La terrasse ouvre sur le boulevard Delessert par trois grandes arcades surmontées de sphinx et d'amours.

Les boiseries qui ornent la salle à manger sont remarquables : attribuées à Gilles-Marie Oppenord, elles proviennent de l'hôtel de Pomponne, place des Victoires démoli en 1885.

Depuis 1936, l'hôtel est la résidence de l'ambassadeur de Yougoslavie, puis de la république de Serbie.

5 RUE DANGEAU

Au départ, la sente de la Petite-Fontaine était en 1823 un chemin sinueux qui reliait la rue de la Source à celle de la Cure.

Il fut par la suite subdivisé en plusieurs tronçons dont une partie devint la rue Dangeau en 1864.

Au 5, un immeuble de rapport construit par l'architecte Jean-Marie Boussard en 1894 est tout à fait représentatif du meilleur style de l'architecte.

La façade est en briques vernissées bleues et en pierre, rythmée par trois séries de colonnes soutenues par trois cariatides.

Les grilles des balcons sont remarquablement exécutées. L'ensemble illustre le renouveau décoratif des façades pré-ludant ou contemporain de l'Art Nouveau Parisien.

L'architecte est également l'auteur des 76 et 78 avenue Mozart, ainsi que du 1 rue de l'Yvette (1911), des 41 et 45 rue Ribera (1894) et des 4 et 6 rue Jasmin (1914 et 1916).

5 RUE DECAMPS



C'était en 1825 la rue du Chemin de Versailles qui aboutissait dans la rue de la Pompe.

L'ensemble, classé en 1854, formait la rue de la Croix avant de recevoir en 1864 le nom du peintre Alexandre Decamps (1803-1860).

Au 5, un immeuble abrite des ateliers d'artistes et se distingue par l'importance des larges baies vitrées.

Influence néo-gothique dans le dessin des baies du premier étage, ainsi que dans l'ornementation des chapiteaux des colonnettes marquant la structure de l'ensemble : des têtes d'animaux alternent avec des motifs végétaux.





COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

TEMPÊTE SUR LE PLU DU BOIS

Annulation partielle du PLU du Bois par la Cour Administrative d'Appel le 12 février 2009

Les diverses lois concernant la construction et l'urbanisme sont regroupées dans le Code de l'Urbanisme et de l'Environnement. Les communes ont l'obligation d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme.

Ce PLU doit respecter toutes les dispositions du Code de l'Urbanisme. Les Tribunaux Administratifs, la Cour Administrative d'Appel, et en dernier ressort le Conseil d'État, sont chargés de contrôler ce respect. Tous les citoyens ont le droit de demander aux Tribunaux Administratifs de juger de la conformité des actes de leur commune et d'en demander éventuellement l'annulation.

C'est ce qu'a fait la « Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne et de ses Abords » devant le Tribunal Administratif pour contester certaines dispositions du PLU concernant le Bois et ses abords. Ce tribunal avait rejeté notre requête le 2 août 2007. Nous avons aussitôt interjeté appel.

Le 12 février 2009, la Cour Administrative d'Appel nous a donné raison en annulant les dispositions des zones N et UV des bois de Boulogne, de Vincennes et de tous les autres espaces verts de Paris, comme étant *vagues, permissives et inadaptées à une bonne protection des espaces verts et boisés*.

La zone N est une zone naturelle et forestière où aucune construction n'est possible, sauf les exceptions expressément prévues.

La zone UV est la zone urbaine verte, concernant les terrains de sport, de loisir et de détente.

A lire rapidement ce PLU annulé, on a l'impression que la Ville, propriétaire du Bois, veut interdire des constructions de ses propres services ou de ses divers concessionnaires (LVMH, Roland-Garros, hippodrome d'Auteuil, Tir aux Pigeons, Racing, etc.).

Seuls les Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités, les STCAL, permettent de construire au maximum 3 % de plus que les bâtiments existants. C'est une disposition d'ordre général restrictive. Mais aussitôt après, un tableau indique le nombre de m² autorisés par STCAL, contradiction évidente avec l'esprit du texte.

En conséquence, le PLU permettait ainsi de construire 57 000 m² de plus dans le Bois réputé inconstructible.

En annulant partiellement le PLU, la Cour conduit donc à s'interroger sur la validité du permis de construire du Centre Culturel Louis-Vuitton.

Ce projet couvre 11 779 m². Serait-ce l'équivalent de 3 % de toutes les constructions du Jardin d'Acclimatation, alors que la parcelle correspond seulement à l'ancien bowling ? Ensuite, exemple typique de l'ambiguïté de ce texte, les bâtiments autorisés ne doivent pas comporter plus d'un étage.

Or, le centre s'élève à 46 m de haut et ne comporte en effet aucun étage complet, mais une suite de demi-niveaux pudiquement baptisés « mezzanines » !

Il est permis de se demander pourquoi l'Adjoint à la Culture de la Ville est tellement favorable au projet ?

Inutile de dire que la Ville est très émue de cette décision de justice, tout comme le groupe LVMH.

La grosse artillerie du service de presse de la Mairie a commencé à tonner. Pour elle « les requérants, c'est nous, ont obtenu le résultat inverse de ce qu'ils recherchaient en revenant à l'ancien Plan d'Occupation des Sols, le POS, moins protecteur des espaces verts que le PLU annulé ».

Raisonnement incohérent au vu de l'exemple ci-dessus.

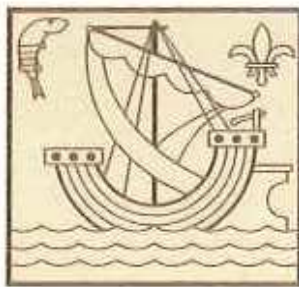
C'est en outre manquer de respect pour les magistrats de la Cour et pour « l'autorité de la chose jugée ».

La Ville est maintenant obligée de mettre en révision son PLU dans toutes les dispositions concernant la protection des espaces verts.

Il convient donc que nous restions très vigilants quand l'enquête publique sera lancée et que nous fassions toutes les observations utiles sur les cahiers d'enquête et auprès du commissaire enquêteur.

Il faut aussi alerter nos élus pour qu'ils modifient en conséquence le nouveau PLU.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

LETTRE du DÉPUTÉ-MAIRE au MAIRE de PARIS
EXTENSION DU STADE JEAN-BOUIN

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu les dossiers référencés ci-dessus concernant l'extension du stade Jean-Bouin, et je vous en remercie.

Conformément aux dispositions de l'article R 423-50 du code l'urbanisme, vous sollicitez mon avis.

La ville de Boulogne-Billancourt est limitrophe de la ville de Paris sur 4,2 kilomètres.

Cette « frontière », située en zone urbaine dense, est parcourue par d'importants équipements sportifs : l'hippodrome de Longchamp, le terrain de rugby de la butte Mortemart, le stade de Roland-Garros, la piscine Molitor, le stade Jean-Bouin, le stade du Parc des Princes, le stade Géo-André, le stade Pierre-de-Coubertin et le Tennis Club de Paris. Parmi ces équipements, certains sont d'envergure nationale et internationale, font l'objet de projets de rénovation ou de reconstruction : extension du stade Roland-Garros, piscine Molitor, construction d'un nouveau stade à Jean-Bouin, modernisation du Parc des Princes...

L'exploitation de ces équipements, tous situés sur le territoire de votre commune, génère d'importantes nuisances pour les riverains boulonnais : quartier « bouclé » lors des matchs de football au stade du Parc des Princes, difficultés récurrentes de circulation et de stationnement, etc.

Or les programmes se succèdent les uns aux autres sans qu'aucune étude d'impact d'ensemble n'ait été menée.

C'est pourquoi je souhaite qu'une étude détaillée soit réalisée en concertation avec la ville de Boulogne-Billancourt. Cela permettra une approche cohérente de ce grand territoire entre nos deux villes. Il est en effet nécessaire de repenser complètement ce secteur qui doit devenir un lieu d'exception et non une addition de projets disparates qui portera atteinte à la qualité de vie de très nombreux parisiens et Boulonnais.

Cette étude permettrait de travailler à la redéfinition des projets sportifs, mais aussi au ré-aménagement complet des voiries (couverture du périphérique, accessibilité, sécurisation...), à la rénovation et au développement des espaces verts actuellement d'un accès complexe et dangereux... Il conviendrait ainsi de concevoir un vrai projet global d'aménagement qui fasse de nos entrées de ville un lieu digne de Boulogne-Billancourt et Paris.

C'est le vœu qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal de Boulogne-Billancourt du jeudi 12 novembre dernier et dont je vous ai transmis le texte. C'est dans ce sens que je souhaite travailler avec vous pour le développement équilibré de nos deux communes.

Concernant plus particulièrement le projet de construction d'un nouveau stade de 20 000 places à Jean-Bouin, et après étude des permis d'aménager et de construire, ce projet est contraire à l'intérêt public local tant par ses effets directs qu'indirects sur la population boulonnaise :

- Proximité avec d'autres équipements de grande envergure (Parc des Princes...),
- Suppression de la pratique du sport scolaire,
- Absence de clarification sur la gestion des entrées et sorties du parking de 509 places débouchant rue Nungesser-et-Coli qui est une voie étroite en sens unique,

- Regroupement des locaux techniques et des bureaux sur une voie non adaptée et à quelques mètres des façades des bâtiments de la rue Nungesser-et-Coli,
- Risques importants de sécurité et de circulation lors des matchs au Parc des Princes concomitants avec des manifestations au stade Jean-Bouin,
- Pas de réflexion en termes de stationnement compte-tenu de la densité du quartier,
- Etc.

Par ailleurs, ayant noté l'absence de terrain d'entraînement du rugby pourtant annoncé par le Stade français, je m'interroge sur l'avenir des 500 enfants et jeunes de l'ACBB Rugby et de l'école des sports de Boulogne-Billancourt qui fréquentent quotidiennement le stade du Saut-du-Loup.

Sur un autre registre, le mode de financement envisagé ne tient pas compte des conclusions du rapport de la commission « grands Stades Euro 2016 » en termes de partenariat avec le secteur privé.

J'attire également votre attention sur les conséquences de la construction de ce nouveau stade sur le dossier de candidature de « *L'œuvre de Le Corbusier dans le Monde* » au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Sa demeure-atelier, l'immeuble Molitor, est en effet situé au 24, rue Nungesser-et-Coli juste en face du stade (la façade de l'enceinte sportive serait à seulement 15 mètres).

Il me semblerait opportun d'étudier d'autres solutions plus respectueuses de l'environnement et tenant compte de sa situation géographique particulière comme le stade Charléty ou une utilisation partagée du stade du Parc des Princes ou du stade de France.

Une autre solution serait de reprendre le projet de rénovation envisagé dans le cadre de la candidature de Paris aux JO 2012. Il permettrait de passer, tout en maintenant le caractère omnisports de l'équipement, à un stade de 15 000 places à un coût moins élevé et aux incidences réduites sur l'environnement. Cette solution aurait l'avantage d'offrir à l'équipe du Stade Français un véritable stade d'entraînement en lui permettant de disputer des matchs dans des sites plus dignes de son rang de grand club professionnel de rugby, comme le Parc des Princes ou le Stade de France.

Enfin, à cette situation, il convient d'ajouter les déclarations pyromanes de Jean Gachassin, nouveau président de la Fédération Française de Tennis, qui méconnaît les règles de bon voisinage et les conséquences de l'organisation du tournoi sur la vie quotidienne des riverains.

Dans ces conditions, ayant la charge de préserver la qualité de vie des habitants de Boulogne-Billancourt, j'émet un avis défavorable aux deux permis cités en objet.

Je vous prie...

Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt
Député des Hauts-de-Seine

CALENDRIER DES MATCHES AU PARC DES PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat	Date	Championnat
Samedi 18 avril	PSG / Le Havre	Samedi 2 mai	PSG / Rennes	Dimanche 10 mai	Stade Français / Biarritz
Samedi 16 mai	PSG / Auxerre	Samedi 30 mai	PSG / Monaco	Dimanche 31 mai	Jubilé Pauleta

Ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications. Pour être informés, envoyez vos coordonnées par mail à l'adresse : inforiverains@psg.tm.fr ou allez voir le site www.leparcdesprinces.fr ou téléphonez au 01 47 43 72 84

CALENDRIER des MATCHES de rugby au stade Jean Bouin

Date	Équipe	Date	Équipe
Vendredi 17 ou samedi 18 avril	Stade Français/Montpellier	Dimanche 10 mai au Parc des Princes	Stade Français / Biarritz

Pour avoir des précisions sur ce calendrier prévisionnel, allez sur Internet : <http://www.stade.fr/> ou téléphonez au STADE FRANCAIS : 01 46 51 00 75

LE XVI^e, L'ARRONDISSEMENT LE PLUS SALE DE PARIS ?

C'est du moins ce que dit haut et fort son maire, Claude Goasguen, qui animait à la mairie du XVI^e, le 9 février, une table ronde sur le thème de la propreté, avec la participation de Reynald Gilleron, responsable de la Mairie de Paris en charge de la propreté du XVI^e.

Constatant que nos rues étaient toujours aussi sales, Claude Goasguen a déploré que le XVI^e n'ait pu bénéficier de la sous-traitance au privé de la collecte des déchets - contrairement à neuf autres arrondissements - ainsi qu'une insuffisance des effectifs dédiés au nettoyage des rues de notre arrondissement.

Insuffisance d'équipement, de personnel et de civisme

Devant une salle comble et un auditoire très critique, Reynald Gilleron a souligné que les responsables de l'Hôtel de Ville « étaient conscients de l'état préoccupant de la propreté dans le XVI^e ». Il a rappelé les difficultés spécifiques à notre arrondissement, comme son étendue, ses rues étroites et surtout son éloignement des garages à bennes d'Ivry et d'Aubervilliers et du centre de tri sélectif de Nanterre, entraînant une perte de productivité équivalent au service d'une benne par jour.



Ces éléments techniques n'expliquent pas pour autant la saleté de nos rues, trottoirs et caniveaux, dont l'entretien dépend, comme dans tous les arrondissements, exclusivement des agents de la Mairie de Paris. Agents dont la diligence a été mise en cause à travers quelques témoignages ; de même pour l'insuffisance d'encadrement et le manque de coordination entre les équipes chargées de la collecte et celles du nettoyage. Reynald Gilleron a reconnu des problèmes de gestion du personnel et annoncé des remplacements à Passy.

Des sanisettes aux abords du Parc des Princes, davantage de poubelles et de surveillance près des fast-foods et des magasins alimentaires, des solutions pour les mégots, un affichage permanent plus efficace : les idées n'ont pas manqué, parfois relevées dans d'autres capitales plus propres... ou mieux habitées ; car le manque de civisme des Parisiens ne facilite pas la tâche des responsables de la propreté.

Une répression accrue a été demandée, en particulier face aux déjections canines. Aux questions concernant les moyens dans ce domaine, Reynald Gilleron a répondu que le ramassage mécanique avait été abandonné en 2003 car il déresponsabilisait les propriétaires de chiens et que la distribution de sacs n'avait pas amélioré le ramassage ; seule la verbalisation (plus de 500 PV dans le XVI^e en 2008) aurait permis une réduction de 20 à 30 % des déjections. Une campagne spécifique serait la bienvenue !

Il y a néanmoins des améliorations notables : le déplacement des poubelles dans certaines rues a supprimé des zones de décharge et le ramassage des objets encombrants est rapide et efficace, pour peu qu'on prenne la peine d'appeler le 3975. (<http://encombrants.paris.fr/>)

Campagne pour un XVI^e propre

Le maire du XVI^e a rappelé que la propreté relevait de la compétence exclusive de la mairie de Paris, mais qu'il n'entendait pas pour autant « se résigner à ne rien faire ». Après avoir lancé la Charte de la Propreté en octobre dernier, les élus du XVI^e se rendront dans toutes les écoles de l'arrondissement pour sensibiliser les jeunes sur le thème « Comment voyez-vous la propreté » avec concours d'affiches et visites de centres de tri.

De son côté, la Mairie de Paris, par la voix de Reynald Gilleron, a indiqué vouloir prendre en compte la réalité de la situation et apporter des réponses via l'optimisation du travail des agents en dégagant des gains de temps et de personnel. Par ailleurs, les effectifs seront augmentés en juin.

Claude Goasguen a conclu en s'engageant à maintenir la pression pour obtenir un meilleur service, mais aussi à associer aux opérations de sensibilisation tous les personnels concernés et les habitants de l'arrondissement qui ont à cœur de vivre dans un environnement propre.

LOGEMENT

INTERVIEW DU PRÉSIDENT DE LA PLATEFORME AU PAVILLON DE L'ARSENAL

Le problème du logement à Paris se présente sous deux aspects. Soit on considère seulement Paris, qui est la ville la plus dense d'Europe, soit on prend en compte l'Île-de-France, région la plus riche de France et d'Europe, représentant près de 11 millions d'habitants, sur un territoire assez réduit, où l'on continue à cultiver et à faire de l'élevage.

Ainsi, on compte à Paris 103 000 ou 104 000 demandes de logements insatisfaites.

Les représentants des associations de la Plateforme, partagent l'avis général, qu'il ne faut plus construire à Paris, trop dense, et qu'il faut trouver des solutions ailleurs.

L'équipe en place à la ville de Paris s'est engagée à atteindre les 20% de logements sociaux prévus par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU. On est, je crois, à peu près à 14 ou 16 %. Il manque encore beaucoup de logements sociaux. Il faut donc en construire. Comme il n'y a pas de terrains disponibles, on parle de construire en hauteur.

Si on raisonne non plus à partir du boulevard périphérique ou de Paris intra-muros, mais à partir de toute une région, le problème n'est plus le même.

Des terrains, il y en a, il n'est pas nécessaire de construire en hauteur. La densification, ce n'est pas dans l'air du temps, mais cela devient une nécessité maintenant. On peut densifier au niveau de l'agglomération, de la région, de la métropole.

On imagine que la métropole, c'est un puzzle de zones denses, de zones moins denses et de zones vierges. Il y a encore des terrains disponibles. Mais il n'y a pas de moyens de transports pour les déplacements, et je ne parle pas des routes.

Si on bâtit dans une zone où il n'y a pas de liaison avec les transports en commun, il faut les créer avant de construire les logements.

Claude Birenbaum

L'EAU À PARIS

Une réunion de l'Observatoire de l'eau de Paris s'est tenue, le 3 mars dernier, au Pavillon de l'eau, situé dans notre arrondissement, 77 avenue de Versailles.

L'Observatoire est une instance de création récente qui a pour mission de suivre la politique municipale de l'eau, de mener une réflexion sur les thèmes en débat actuellement à la Mairie (tarification sociale de l'eau, devenir du réseau d'eau non potable) et de faire des propositions.

Anne-Marie Le Strat, adjointe au Maire chargée de l'eau et conseillère du XVIII^e, dirigeait les débats. Les participants à cette réunion, représentants d'associations ou de différents organismes, qu'elle a sollicités pour participer à des commissions de travail sur les thèmes proposés sont restés sur la réserve. En effet, le positionnement de l'Observatoire par rapport à la Ville n'est pas clair. Les thèmes de réflexion proposés ne correspondent pas aux priorités des Parisiens, préoccupés par le coût et la qualité de l'eau. L'Observatoire ne serait-il pas, en fin de compte, une nouvelle « vitrine de la Ville » et un avatar de la commission extra municipale sur l'eau qui l'a précédé ?

LE GRAND PARI (S) AVANCE !

Le 17 mars, devant 2000 personnes réunies au Théâtre de Chaillot, les dix équipes d'architectes-urbanistes ont remis leurs copies que Nicolas Sarkozy leur avait commandées par son discours du 27 juin 2008.

En présence d'Anne Hidalgo 1^{ère} adjointe de Paris, de Mireille Ferri Vice-présidente de la région Île-de-France, la séance a été ouverte par Christine Albanel, Ministre de la Culture. Les équipes ont exposé leurs projets d'aménagement de l'agglomération selon quatre critères : écologie, économie, équilibres sociaux et mobilité.

La journée a été clôturée par Christian Blanc, Secrétaire d'État au développement de la région capitale qui a annoncé un investissement de 20 milliards pour les transports en commun. Il a précisé que Nicolas Sarkozy présenterait tous ces projets le 29 avril.

La Lettre de XVI^e DEMAIN de juillet vous en dira beaucoup plus sur ce sujet passionnant.

LA VOIRIE, UN AN APRÈS

UN NOUVEL ÉCHANGE AVEC LE RESPONSABLE DU XVI^e

Nous sommes retournés dialoguer le 5 février dernier avec Daniel Decant, le responsable des services de la voirie du XVI^e, afin de revenir sur la politique de la Ville en matière de voirie, s'interroger sur l'état de la voirie, connaître les futurs aménagements et évoquer quelques cas concrets.

Si les **objectifs de la nouvelle mandature** - réduction de la place de la voiture et développement des transports en commun - sont restés les mêmes, la mise en application est devenue plus pragmatique.

Les aménagements de carrefour avec des « oreilles » qui gênent le mouvement des autobus et qui ne sont souvent que des parkings pour les deux-roues sont maintenant réalisés avec circonspection, d'autant que les architectes des bâtiments de France estiment qu'ils défigurent les rues.

Le long des trottoirs, les barrières de type croix de Saint-André auxquelles s'accrochent les deux roues, réduisant le passage pour les piétons, seraient remplacées par de simples poteaux sur les trottoirs étroits.

Les aménagements sont souvent réalisés pour pallier l'incivisme des automobilistes, le laxisme de la police et l'absence de détermination des élus qui ne veulent pas mécontenter certains électeurs. La police devrait faire preuve de rigueur à l'encontre du stationnement irresponsable aux endroits sensibles, que sont les carrefours. Devant un feu le débit peut être divisé par deux par la faute d'un véhicule en stationnement. Plus une ville est dense, plus sa voirie doit être dégagée. **Nous comptons sur l'action de notre nouveau maire qui veut un XVI^e exemplaire.**

À l'égard des piétons, le comportement des automobilistes a évolué favorablement. Ce constat est l'occasion de s'interroger sur la mise en place de feux clignotants aux passages protégés où un feu est installé pour les piétons. Ce serait une bonne façon de diminuer les excès de vitesse des automobilistes après les arrêts inutiles. Daniel Decant a réitéré la réponse négative des services centraux. Nous y reviendrons.

La réduction des places de parking s'est affirmée, sans volonté de construire des parkings. Notre interlocuteur souligne : « Les livreurs doivent pouvoir livrer, les taxis circuler et les riverains déposer leurs bagages. ». Dans le Bois, le stationnement est gratuit ce qui conduit à un envahissement du Bois, allée des fortifications, allée de la reine Marguerite...

Vous l'avez sûrement remarqué, en de nombreux endroits **la voirie est en mauvais état** : trous dans la chaussée,



revêtement dégradé des contre-allées ou des trottoirs. On se demande la raison de cette apparente négligence alors que les barrières de chantier reflourissent.

Daniel Decant nous a donné la réponse. Elle n'étonnera personne : les nombreux aménagements relèvent du budget d'investissement alors que les réfections sont financées sur le budget de fonctionnement. Il ne s'agit donc pas d'un désintérêt des services, au contraire. Daniel Decant nous a d'ailleurs précisé qu'une équipe chargée du problème tournait sans arrêt sur l'arrondissement pour relever les points noirs qui sont éliminés au fur et à mesure des

disponibilités en crédits.

Nous avons aussi questionné notre interlocuteur sur les **projets d'aménagement pour le XVI^e**. Le plus important, et celui dont on parle depuis plusieurs mois, concerne le réaménagement de la rue de Passy dont les études seront lancées ... dès qu'il y aura le financement.

Les travaux d'amélioration de l'éclairage sont également toujours à l'ordre du jour.

A cela il faut ajouter les travaux sur subventions de l'État, de la Région ou du Département. Cela concerne, par exemple, le programme d'accessibilité des bus avec les aménagements de trottoirs aux arrêts (trois stations pour le 63, avenues Henri-Martin et Georges-Mandel avec accès pour les PMR, personnes à mobilité réduite) et le programme vélos avec le tracé de nouvelles pistes. Concernant ces dernières, deux « maillons manquants » sont prévus : de la porte de Passy au carrefour des cascades et de la route des Moulins à l'allée du bord de l'eau. Les cyclistes pourront aussi revenir du Bois vers la porte d'Auteuil en empruntant la route d'Auteuil dont le double sens sera rétabli.

En résumé, un échange positif avec un interlocuteur constructif dont la tâche est difficile dans un arrondissement aux voies étroites et dont le plan de circulation est délicat à remettre en cause avec des sens uniques trop nombreux et des aménagements et une politique de la Ville très contestables.

COURRIER DES LECTEURS

Stade Jean-Bouin

Pour quelles raisons, alors que vous citez l'opposition du Maire du XVI^e et celle des élus de l'UMP à la coûteuse rénovation du stade Jean Bouin, vous ne dites pas à vos lecteurs que les élus Verts au Conseil de Paris s'opposent également à ce projet inutile et dispendieux ?

Sylvain GAREL,
Président du Groupe des Verts au Conseil de Paris

Projet de construction avenue du Maréchal-Fayolle

Le PLU ne peut rendre constructible un terrain frappé de la servitude *non aedificandi*. Le dépôt du premier permis de construire dut être abandonné par la Ville de Paris, non pas pour *une erreur d'implantation* mais bien pour un vice de forme légal. Une deuxième demande de permis de construire peut, bien sûr, être déposée, mais son acceptation peut être largement douteuse, face à des *servitudes publiées*.

Et tout ceci sans parler de la volonté de la Ville de Paris de démolir les « glorieux » Baraquements de l'Association des Expéditions Paul Emile Victor. Là étaient les bureaux de Paul Emile Victor, là dans les grands sous-sols étaient préparées toutes les Expéditions Polaires. L'Association fut « éjectée » par la Ville de Paris de ce Lieu de Mémoire de la grande aventure antarctique française !

On ne peut que s'insurger devant cette attaque cherchant à effacer une des plus nobles pages de notre Histoire, une histoire toujours vivante et de plus en plus d'actualité devant les problèmes du monde, l'environnement, et dudéveloppement durable.

Michèle Le Menestrel Ulrich

Liaison entre la rue Raynouard et le Parc de Passy

Le parc de Passy est fréquenté par de nombreuses mamans avec poussettes. Il serait nécessaire de plutôt envisager un ascenseur qu'un escalier roulant.

L'architecte des bâtiments de France a prétexté que la construction jurerait avec la partie historique du quartier, proche de l'ancien hôtel de Lamballe, or ont déjà été construits plusieurs immeubles modernes autour du parc de Passy. »

Sont en effet concernés les quelque 500 nouveaux habitants du *Parc de Passy*, dont nous faisons partie, qui fréquentent les commerces de la rue de l'Annonciation, et tous ceux qui se rendent, ou voudraient bien se rendre, dans le parc inauguré en 2004 au bas de la rue Raynouard. Les parents avec voiture d'enfant ou les handicapés sont particulièrement pénalisés.

Éliane Laffont & Michel Brisson

Vieille revendication de XVI^e DEMAIN. Nous en parlions déjà dans notre N° 96 de janvier 2001, à l'occasion de la livraison des appartements du *Parc de Passy*. La pugnacité des habitants semble devoir aboutir. L'architecte des bâtiments de France se rallierait à la solution ascenseur.

XVI^e DEMAIN

Propreté / Porte de Passy

Les trottoirs de la rue du Ranelagh - entre Mozart et Beauséjour- sont souvent d'une saleté repoussante, d'autant que les vélos et les trottinettes étalent le tout... en venant du square et du Bois. Quand va-t-on rappeler la loi de 1915 (?) qui interdit de cracher sur la voie publique ?

Nous sommes opposés à la fermeture du périphérique à la porte de Passy. La circulation est déjà si difficile dans ce quartier. Cf. le restaurant *Gare de la Muette* un fléau pour la voiture et ses occupants.

Heidi Humruzian Girard

Extension du Tramway T3 vers la Porte de la Chapelle

L'extension du T3 s'enfonce dans le foncier. La délibération qui a proclamé l'intérêt général de l'extension du T3 est muette sur un élément majeur du dossier, celui des acquisitions foncières nécessaires à cette extension...

Voir : <http://www.delanopolis.fr/>

Jacques Gauthier



UN RIDEAU DE FUMÉE

COMPTE-RENDU DE MANDAT DU MAIRE DE PARIS DU 14 JANVIER 2009

Le spectacle est bien organisé.



Après une courte introduction, les assistants sont invités à poser leurs questions. Là, il ne faut pas hésiter : il faut plonger et aller faire la queue. Si on a eu la naïveté de penser qu'on pouvait attendre assis, on s'aperçoit vite qu'il est trop tard. Le temps et le nombre de questions sont limités. Il ne s'agit pas de multiplier les amendements inutiles : ici, la démocratie annoncée est sévèrement réglementée.

L'artiste entre en scène.

Il répond aux questions en vrac. Cela permet de choisir la présentation la plus habile.

On en vient au fond, a priori l'essentiel. Mais l'habileté va masquer l'essentiel.

L'augmentation des impôts, la question est attendue, l'argumentation rôdée. On lance des chiffres sans que les auditeurs aient les courbes ou les comparaisons sous les yeux. Peut-être vrai, peut-être faux ? Il faut faire confiance à l'artiste. Il est tellement convaincant, la main sur le cœur !

Le bétonnage des pelouses d'Auteuil ? Mais une piste d'athlétisme n'est pas en béton... On oublie les vestiaires, les douches, les wa wa et les parkings. On a besoin de stades pour les jeunes, parce qu'on veut les déloger de Jean-Bouin et d'Hébert !

Et puis vous avez, avec le Bois de Boulogne, l'arrondissement le plus vert de Paris. Le Bois de Boulogne serait-il réservé aux habitants du XVI^e ?

Et sous ma mandature, vous avez récupéré 32 hectares d'espaces verts. Où : Ben... le sentier nature ⁽¹⁾...

La proximité des terrains de sport par rapport aux lycées ? Compte tenu des distances calculées par la Ville il faudrait en conclure que tous ces terrains seraient empilés au même endroit, à l'entrée de l'hippodrome d'Auteuil !

Roland-Garros, Jean-Bouin ? Ce n'est pas moi qui les ai construits où ils sont. Il faut les assumer et supporter les nuisances supplémentaires inévitables de ces projets d'extension.

De plus, je vais reconstruire la piscine Molitor qui est une ruine depuis quand ? Je ne sais pas, vingt ans ? Et dont la reconstruction traînait à cause de l'opposition de « mes amis ». Une bonne gestion que cette réalisation d'un établissement public déléguée au privé, même si les tarifs rendront la piscine inabordable.

Bravo l'artiste ! On est bluffé. On reviendra.

Domage que le spectacle se soit terminé si tôt car ce soir-là, rien à la télé. On comprend que delanopolis (<http://www.delanopolis.fr>) assiste aux vingt représentations, ça meuble les soirées d'hiver. L'entrée est gratuite, mais la sortie est payante... les 15 octobre / novembre de chaque année.

Les soutiens à l'artiste sont venus sournoisement après le spectacle, à travers Jean-Yves Mano qui, voix off, a porté un jugement sur les habitants du XVI^e auprès de journalistes partisans : « *C'est un village gaulois qui considère que le monde s'est figé il y a plusieurs décennies ... on y cultive l'entre-soi* ». Il fallait le dire en face, devant la salle pleine, Monsieur Mano !

(1) : sentier nature = coulée verte = friche de la petite ceinture

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 18 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin, Mireille Coudray, Françoise Manoncourt, Marie Moes, Simonne Parez et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Valère Gros et Daniel Mortgat Photos : M. Coudray, V. Gros, C. Muyard